



## Accident de la route, tiers blessé, ce que je risque ?

Par **petitjuju**, le **14/05/2015** à **21:43**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des informations sur mon cas.

Voilas mercredi, en fin d'après-midi, je roulais lorsqu'une fillette de 10 ans a surgi à ma gauche. Elle est descendue du bus et à traversé la route en courant. Je roulais à même pas à 20 km/h environ. Je précise qu'il n'y avait pas de passage piétons à ce niveau de la route. Une femme, témoin de l'accident, a prévenu les pompiers, ils sont arrivés rapidement, ont prodigué les premiers gestes d'urgences et l'on emmenée à hôpital pour faire des examens complémentaires. Les pompiers ont demandé à la mère s'ils devaient appeler la police, elle a répondu : non, c'est de la famille. J'ai demandé des nouvelles de la fillette via Facebook, et ils m'ont répondu que la police voulait me voir.

Je souhaiterais savoir ce que je risque ?

Merci.

Par **chaber**, le **15/05/2015** à **09:38**

bonjour

normalement les forces de l'ordre se déplacent lorsqu'il y a intervention des pompiers pour un

accident sur la voie publique.

La police vous enverra certainement une convocation, à laquelle il faudra vous soumettre.

La victime qui, j'espère, n'a pas de blessures importantes sera indemnisée par votre assureur au titre de loi Badinter

Par **moisse**, le **15/05/2015** à **19:17**

Bonsoir,

[citation]J'ai demandé des nouvelles de la fillette via Facebook[/citation]

Pourquoi pas avec un feu et des signaux de fumée ?

Le plus important est d'ouvrir un dossier sinistre avec votre assureur.